Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le DSE informe les communes et députés sur la santé du Léman

Le Département de la sécurité et de l'environnement a informé les députés et les communes des engagements du Canton dans le cadre de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL). Tout en soulignant les bons résultats en matière de phosphates, il rend tous les partenaires attentifs au nouveau plan d'action qui vise en particulier les micropolluants.

Le 25 novembre dernier, la CIPEL, dont le canton de Vaud est membre, avait pris connaissance du bilan du plan d'action 2001-2010 et adopté le nouveau plan d'action 2011-2020 en faveur du Léman, du Rhône et de leurs affluents intitulé: "Préserver le Léman, ses rives et ses rivières aujourd'hui et demain". Ce nouveau plan d'action vise à poursuivre les efforts d'assainissement du lac entrepris jusqu'à ce jour et qui ont porté leurs fruits, sans toutefois atteindre tous les objectifs fixés.

Tout en poursuivant les efforts à long terme portant sur la réduction du phosphore et l'assainissement des réseaux, la CIPEL est sensibilisée aux problèmes émergeants, tels que la lutte contre les micropolluants chimiques et les résidus médicamenteux, que les stations d'épuration actuelles ne retiennent pas toujours. De plus, consciente de l'état de dégradation et d'artificialisation des rives du Léman, des rivières de son bassin et de l'enjeu que ces cours d'eau représentent en terme de biodiversité, la CIPEL a intégré des actions de préservation et de renaturation des rives pour la prochaine décennie. La CIPEL engagera encore des réflexions destinées à anticiper les effets des changements climatiques sur l'écosystème lacustre.

Afin de transmettre le message et sensibiliser les responsables politiques à la réalité du Léman et aux engagements du canton en faveur du plan d'action, la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, membre de la CIPEL, a fait parvenir à toutes les communes du bassin versant du Léman ainsi qu'aux députés vaudois, le bilan du plan 2001-2010 ainsi que le nouveau plan d'action 2011-2020, accompagnés des recommandations de la commission.

Les documents peuvent être commandés à l'adresse suivante: DSE_SESA, Rue du

Valentin 10, 1014 Lausanne

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 février 2011

DSE, Jean-François Jaton, chef du Service des eaux, sols et assainissement, président du comité opérationnel de la CIPEL, 021 316 75 01 Jean-Michel Zellweger, adjoint, 021 316 75 35